

« Un cadeau à plusieurs milliards » : le nucléaire grand gagnant

du budget 2027 — Reporterre 07/10/2026



Le projet de loi de finances 2027 multiplie les énormes cadeaux à la filière nucléaire : le recours au livret A — sans devoir payer d'intérêts — pour construire des EPR2, un prêt garanti jusqu'à 2090, une fiscalité allégée...

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 ne s'annonce pas austéritaire

pour tout le monde. Alors que le gouvernement revendique 43 milliards d'euros de mesures de redressement, le texte présenté le 1^{er} octobre en conseil des ministres prévoit plusieurs cadeaux à l'industrie nucléaire : recours au Fonds d'épargne, garantie gratuite, fiscalité allégée sur les nouvelles installations... Il révèle aussi de nouveaux chiffres sur la facture des futurs EPR2 qui, en intégrant les coûts de financement, pourrait dépasser 153 milliards d'euros.

Premier coup de pouce : dans son article 48, le PLF 2027 officialise le recours au livret A pour financer le programme des six EPR2 de Penly, de Gravelines et du Bugey. Ce n'est pas une surprise : le gouvernement l'avait entériné en mars lors du cinquième Conseil de politique nucléaire, qui avait donné lieu à un déplacement en grande pompe d'Emmanuel Macron à Penly.

Mais le texte en précise les mécanismes. Il prévoit ainsi que le Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts — qui gère une partie des sommes déposées sur les livrets A et livrets de développement durable et solidaire (LDDS) — prête jusqu'à 60 milliards d'euros à la société de projet d'EDF. Ce prêt, d'un taux de 0 % pour EDF pendant la durée de construction des réacteurs, doit couvrir 60 % du coût du programme. Surtout, le PLF livre un éclairage sur ce que ce montage va réellement coûter à l'État.

Qui versera les intérêts aux particuliers ? L'État

Car le recours au livret A fait porter à l'État le risque financier lié à l'évolution des taux. En effet, pendant toute la construction, EDF ne paiera aucun intérêt. Sauf qu'il faut bien que la Caisse des dépôts, qui gère cette épargne, se refinance pendant la durée de ce prêt. Le texte prévoit donc un taux variable indexé sur celui du taux du livret A. Qui lui versera ? L'État. Le financement des EPR2 sera donc directement lié à l'évolution de ce taux, qui lui-même est lié à l'inflation, aujourd'hui galopante.

Le coût de la bonification pourrait être stratosphérique : 44 milliards d'euros si le livret A est rémunéré en moyenne à 1,5 % ; 70,7 milliards si son taux grimpe à 3 % ; et jusqu'à 89 milliards dans le pire scénario, celui d'un taux à 3 % couplé à un retard de construction de sept ans.

Et « sept ans de retard, c'est très optimiste à mon avis », commente Florence de Bonnafof, chargée de mission économie et finance à Greenpeace France, qui rappelle que l'EPR de Flamanville a été connecté au réseau avec près de douze ans de retard par rapport au calendrier initial. Certes, une fois les réacteurs en service, EDF devra payer 3 % d'intérêts. Mais pour que l'État puisse récupérer un peu de sa mise, encore faut-il que le taux du livret A reste inférieur à 2 %, sinon... il continuera de payer.

Autre aberration pour Stéphane His, consultant indépendant en transition énergétique et président de l'association Énergies renouvelables pour tous : l'État va garantir gratuitement ce prêt jusqu'à fin 2090. « *C'est simple : si EDF, pour je ne sais quelle raison, n'est plus en mesure de payer, c'est l'État qui se met à sa place et paie la Caisse des dépôts* », explique l'expert. Sauf que « *normalement, ce type de garantie se paye. Là, EDF reçoit un cadeau à plusieurs milliards* ».

Logements sociaux et collectivités locales... sacrifiés ?

Le consultant s'inquiète : quelles pourraient être les conséquences de ce choix budgétaire sur les autres secteurs financés par le Fonds d'épargne — logements sociaux, collectivités locales, etc. ? La Caisse des dépôts l'a assuré : le nucléaire ne privera pas les bailleurs sociaux de financements. « *Il y a un manque de logements sociaux en France et, de fait, une pénurie organisée par l'État de projets à financer*, conteste Stéphane His. *C'est cela qui permet à la Caisse des dépôts de dire : "J'ai des liquidités, donc j'ai de la place."* »

S'ajoute à cela la dimension éthique de ce nouveau fléchage : pour Florence de Bonnafos, « *il y a quand même un petit problème de consentement éclairé. On n'a pas forcément envie de financer le nucléaire avec son livret A* ».

« On n'a pas forcément envie de financer le nucléaire avec son livret A »

En outre, cet engagement financier est d'autant plus préoccupant que lors du dernier Conseil de politique nucléaire, l'État s'était déjà engagé à soutenir la production des nouveaux EPR2 via un contrat pour différence (CfD) d'une durée de quarante ans. Ce dernier fixe un prix maximal pour l'électron nucléaire : 100 euros le mégawattheure. Si le prix de marché de l'électricité est inférieur à ce prix de référence, l'État verse une compensation à EDF pour lui garantir le niveau de revenu prévu ; dans la situation inverse, c'est EDF qui reverse une partie de la différence à l'État.

Pour l'instant, le coût de ce mécanisme pour l'État n'est pas chiffré de manière officielle. Selon un calcul de Florence de Bonnafos, il pourrait varier de 27 à 133 milliards d'euros sur la durée du contrat, selon que le prix de marché de l'électricité s'établit à 90 ou à 50 euros le mégawattheure. « *On paye deux fois : à l'investissement et à la production* », résume Stéphane His. Il s'indigne des conditions qu'il juge indûment favorables de ce contrat : « *D'abord, il court sur quarante ans, alors que pour les énergies renouvelables, c'est autour de vingt ans ; ensuite, EDF touchera de l'argent même si ses réacteurs ne produisent pas, au motif que le nucléaire assure une partie de la modulation de la production électrique et qu'il faut le rémunérer pour ça.* »

300 milliards d'euros et des déchets « dont on ne sait que faire »

Ces coûts de financement posent la question du coût du programme EPR2 dans son ensemble. En décembre 2025, EDF présentait un devis à 72,8 milliards d'euros ^[1], hors coûts de financement. Les Échos ont calculé que la facture globale pourrait s'élever à 153,6 milliards d'euros une fois inclus les frais liés au remboursement du prêt de la Caisse des dépôts — plus du double de la prévision d'EDF —, voire 189 milliards d'euros en cas de retard de sept ans.

Les calculs de Florence de Bonnafos aboutissent, eux, à un ordre de grandeur de « *grosso modo 300 milliards d'euros* » ^[2]. « *Est-il responsable, aujourd'hui, de mettre 300 milliards d'euros dans une technologie non éprouvée qui, certes, émet peu ou pas de CO₂, mais engendre des déchets dont on ne sait toujours pas quoi faire et dont le fonctionnement devient de plus en plus intermittent du fait du réchauffement climatique ?* interroge-t-elle. *Que pourrait-on faire avec ces 300 milliards d'euros dans les énergies renouvelables, la sobriété et les économies d'énergie ?* »

Las, le gouvernement a choisi ses priorités. D'ailleurs, le PLF 2027 réserve une dernière bonne surprise à la filière nucléaire dans son ensemble : un allègement de la fiscalité sur installations nucléaires pendant leur construction, via son article 20. D'après L'Usine nouvelle, cette mesure représenterait une économie fiscale de plus de 1 milliard d'euros sur dix ans pour les six EPR2, de 237,2 millions d'euros pour le programme Aval du Futur d'Orano à La Hague et de plus de 55 millions pour Cigéo — et autant d'argent en moins dans les caisses de l'État. En revanche, il prévoit 120 millions d'euros d'économies sur les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables.